POUVOIR

Le	soussigné	:

Demeurant:

DONNE PAR LES PRESENTES POUVOIR A:

A l'effet de le représenter à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société SIL-KAN RT, convoquée le 22 juin 2016, et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement si la première ne pouvait délibérer valablement, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour mentionné suivant :

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

- 1. Lecture du rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; approbation desdits comptes ;
- 2. Affectation du résultat :
- 3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 4. Ratification du transfert du siège social;

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

- 5. Décision à prendre en application des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce ;
- 6. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société;
- 7. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par le biais d'une offre au public de titres financiers donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société;
- 8. Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail;
- 9. Pouvoirs pour les formalités légales.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toutes demandes à ce sujet ; assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations de l'assemblée ; émettre tous votes ; signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, registres ou pièces quelconques, accorder toutes dispenses d'observation des délais de convocation ; substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs ; et généralement faire le nécessaire.

A Le (signature)

Veuillez faire précéder votre signature des mots écrits à la main :

*"BON POUR POUVOIR"